

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 169

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 14**

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« gestion »

les mots :

« maîtrise d'ouvrage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de clarification vise à mieux articuler les relations entre la CNSA et la CDC qui assure la maîtrise d'œuvre de la plateforme numérique nationale d'information et de service personnalisés.

Il vise également à rappeler les obligations d'interopérabilité et de sécurité sans lesquelles le bouquet de service numérique imaginé n'aurait pas de sens pour le parcours des personnes.